



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

pays en voie de développement

Question écrite n° 29956

Texte de la question

Mme Bérengère Poletti attire l'attention de M. le ministre de la santé, de la famille et des personnes handicapées sur l'accès au traitement contre le sida dans les pays pauvres. Le problème de l'accès aux traitements essentiellement dans les pays pauvres est souligné par l'ensemble des acteurs de la lutte anti-sida. Six millions de personnes de par le monde voient leur vie en péril parce qu'elles n'ont pas accès aux médicaments indispensables, des médicaments qui peuvent aujourd'hui être obtenus pour cinquante cents par jour. Les protocoles de traitement devraient ainsi être adaptés aux conditions particulières des pays où tout, ou presque, manque. « Moins de comprimés à prendre chaque jour, moins de tests de laboratoire, des médicaments gratuits, dispensés dans les centres de santé périphériques et une implication de la communauté pourraient être les axes essentiels de cette adaptation indispensable aux conditions de vie des pays pauvres ». Elle lui demande quelles mesures il est possible d'envisager afin de permettre aux pays pauvres un meilleur accès aux soins et aux traitements afin de freiner l'épidémie qui affecte quelque 14 000 nouveaux malades chaque jour. - Question transmise à M. le ministre des affaires étrangères.

Texte de la réponse

Depuis 1997 et la conférence internationale sur le sida qui s'est tenue à Abidjan, la France a constamment réaffirmé au sein des instances internationales la nécessité éthique de faire accéder les patients du Sud au traitement antirétroviral (ARV) de l'infection à VIH/sida. Aujourd'hui, de nombreux programmes pilotes d'accès aux ARV mis en oeuvre dans les pays du sud ont démontré que l'accès au traitement était non seulement possible dans de bonnes conditions de sécurité et d'efficacité pour les patients, mais également souhaitable pour renforcer les efforts de déstigmatisation, de prévention et de dépistage de l'infection à VIH/sida. L'enjeu est maintenant de faire accéder le plus grand nombre de patients à ces traitements. C'est l'objectif qu'a fixé l'OMS : permettre à trois millions de personnes de recevoir un traitement dans les pays en développement d'ici la fin de l'année 2005. La France soutient totalement cet objectif pour lequel elle collabore avec l'ensemble des acteurs concernés : associations de personnes affectées ou infectées et sociétés civiles du Nord comme du Sud, gouvernements des pays les plus touchés, organisations internationales, autres pays développés. La France a très activement participé à la création du Fonds mondial et a joué un rôle central dans la prise en compte par celui-ci du financement des programmes d'accès au traitement. Deuxième contributeur annuel au fonds mondial (150 millions d'euros, dont 110 sont utilisés pour la lutte contre le sida), la France exerce une vigilance particulière sur cette composante des programmes de lutte contre la maladie. Les programmes que le Fonds a déjà acceptés de financer conduiront ainsi à procurer un traitement à plus de 700 000 personnes d'ici à cinq ans. L'effort de la France auprès du Fonds mondial s'accompagne d'un soutien à titre bilatéral aux pays de la zone de solidarité prioritaire (cinquante-cinq pays d'Afrique, d'Asie du Sud-Est et des Caraïbes) qui mobilise à la fois des crédits du ministère des affaires étrangères (fonds de solidarité prioritaire et crédits d'assistance technique) et du ministère de la santé, via l'initiative Esther de partenariats hospitaliers entre la France et dix pays du Sud. La France conduit en outre avec les agences des Nations-Unies plusieurs projets visant à accroître les capacités de réactions des pays à l'épidémie (OMS, ONUSIDA, BIT, UNICEF). Enfin, la France

finance, via l'agence nationale de recherche sur le Sida, de nombreux projets de recherche visant à mieux adapter les protocoles de soins et de suivi biologique à la réalité des systèmes de santé dans les pays les plus affectés. Dans l'ensemble de ces projets, la France attache une importance particulière à l'implication des acteurs de la société civile (ONG, organisation de personnes vivant avec la maladie) dont l'apport, au Nord comme au Sud, est indispensable pour faire accéder les personnes affectées à une prise en charge globale, intégrant les aspects médicaux, sociaux et psychologiques, de la prévention au dépistage puis au traitement lui-même. La France continue par ailleurs à plaider fortement dans les forums internationaux pour que les médicaments soient accessibles au plus grand nombre : accord de Doha, puis de Genève dans le cadre de l'Organisation mondiale du commerce, maintien de ce sujet à l'agenda des discussions au sein du G8, projet de collaboration avec la Fondation de l'ancien président Clinton.

Données clés

Auteur : [Mme Bérengère Poletti](#)

Circonscription : Ardennes (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 29956

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : santé

Ministère attributaire : affaires étrangères

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 8 décembre 2003, page 9342

Réponse publiée le : 11 mai 2004, page 3449